

Cusset, le 1er juillet 2024

OBJET : CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE SAISON 2023/2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes convié à l'Assemblée Générale Élective qui aura lieu le vendredi 30 août 2024 à 19h00 dans la salle spécifique de tennis de table de la maison des sports du complexe sportif des Darcins, 42 Avenue de l'Europe à CUSSET.

Il sera présenté l'ordre du jour suivant :

- Bilans financier, moral et sportif
- Vote des bilans
- Points sur la nouvelle saison. Licences (renouvellement, tarifs), projets pour la prochaine olympiade
- Élection du nouveau bureau pour la prochaine olympiade (Président et dirigeants)
- Présentation du nouvel entraîneur, remerciements et remise des récompenses
- Remises des nouveaux maillots aux compétiteurs par équipes
- Questions diverses

Nous espérons et comptons sur votre présence. Cette assemblée sera clôturée par un « pot de l'amitié ».

LE SECRÉTARIAT DU TTC

RAPPEL DE QUELQUES DISPOSITIONS PRATIQUES IMPORTANTES

Tout d'abord la présence à cette assemblée générale n'est obligatoire que pour le bureau mais l'équipe dirigeante serait vraiment ravie de voir l'ensemble des chaises occupées cette année. Alors elle compte sur vous !

Afin de pouvoir s'inscrire dans les diverses compétitions (Championnats par équipes, Critériums fédéraux ou épreuves individuelles la saison prochaine, il est impératif que chaque joueur désirant renouveler sa licence fournisse son certificat médical ou l'attestation et la fiche d'inscription le jour de l'Assemblée Générale, et au plus tard les tout premiers jours de septembre.

Toute personne majeure licenciée au club depuis au moins six mois et souhaitant devenir membre actif du bureau est la bienvenue. Si candidature, le formulaire « ACTE DE CANDIDATURE / FICHE DE PRESENTATION DU CANDIDAT » joint est à remettre au Secrétariat au plus tard une semaine avant l'Assemblée Générale.

En cas d'absence à l'A.G., il vous est possible d'être représenté par un autre membre et de bien vouloir remplir le document « BON POUR POUVOIR » à remettre à votre mandataire. Nous vous rappelons que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer au vote lors de cette assemblée générale.